



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1009780A6

NUMERO DE DEPOT : 09500981

Classif. Internat. : E05B G07F

Date de délivrance le : 05 Août 1997

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 29 Novembre 1995 à 14H55 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : KABASELE TENDAY NDONDA  
rue Hocaille 15/102, B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : CLAVIER A CAPOT POUR PROTECTION DE L'ENCODAGE DU CODE SECRET EN LIEU PUBLIC.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 05 Août 1997  
PAR DELEGATION SPECIALE :

L. WUYTS  
CONSEILLER

**Clavier à capot pour protection de l'encodage du code secret en lieu public**

L'invention concerne un clavier disposant d'un capot de façon à empêcher ses non utilisateurs de voir, de quelque manière que ce soit, le code secret saisi par son utilisateur dont les mains sont couvertes lors de l'encodage. Pour permettre à l'utilisateur de former la suite des caractères désirée qui compose son code, seul ses doigts seront utiles plutôt que ses yeux. Cette technique empêchera bien quiconque, malgré une éventuelle promiscuité, d'être fortuitement en possession d'un code d'autrui.

10 L'invention se situe dans le domaine de la sécurité dans l'utilisation des matériels et dispositifs informatiques ou électroniques.

Les claviers des terminaux actuels sont découverts et contiennent des touches marquées des caractères, chiffre, lettre ou caractères spéciaux, qui permettent la composition d'un mot donnée par pression d'une suite des touches des caractères appropriés; c'est-à-dire dont la concaténation forme le mot voulu. Tous les claviers actuels se présentent sous cette forme qui présente beaucoup d'avantages, notamment la garantie de taper rapidement le code correct. Cette forme pose néanmoins un problème de discrétion sur les terminaux nécessitant l'encodage des codes secrets. On a vu plusieurs cas des personnes épiées devant les terminaux de banques ou dans les magasins pourvus des terminaux de paiement électronique, sans possibilité de cacher l'encodage de leur mot de passe aux heures où il y a de longues files devant les guichets automatiques.

Le but de notre invention est de remédier à ces inconvénients. L'invention telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème en disposant le clavier d'un dispositif qui recouvre la main lors de la saisie du code, c'est-à-dire que les touches du claviers sont recouvertes d'un capot opaque avec un espace suffisant, permettant à la main de l'utilisateur de passer en dessous du capot lors de l'encodage du code, de telle sorte que, même ses yeux ne puissent en apercevoir la composition. Cette technique apporte à l'utilisateur une protection maximale face aux éventuels curieux. Une autre caractéristique complémentaire qui dispense de la vue consiste en la manière de former le code: chaque

chiffre  $n$  sera respectivement composé par  $m$  répétitions de pression de touches  
généralement quelconques du clavier suivies d'une validation.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci qu'un  
5 utilisateur est totalement protégé pendant qu'il forme son mot de passe. Celui ci est au  
bout de sa main et ne transite plus par ses yeux.

L'invention est détaillée comme suit selon un procédé de fabrication et de fonctionnement:

1. La face supérieure du clavier est recouverte d'un élément opaque (1), amovible ou non,  
10 qui cache les touches (2) lors de la composition du code secret, offrant un espace assez  
large pour permettre le passage de la main de l'utilisateur.
2. Soit  $i_1, i_2, \dots, i_n$  les  $n$  caractères (chiffres) formant le code  $i_1 i_2 \dots i_n$ . La main sous le  
couvert du clavier pressera respectivement  $i_1, i_2, \dots, i_n$  fois les touches (2). Chaque série de  
pressions sera terminée par une pression d'une touche validation (3) ou d'une touche  
15 annulation (4) qui ne sont pas nécessairement cachées.
3. Une variante de ce système peut prévoir qu'un caractère  $i_j$  précis du mot de passe soit  
formé en pressant  $i_j$  fois la touche  $j$  correspondante dans un ensemble ordonné de  
touche. Comme conséquence à ce principe, la séquence dans la pression des touches n'est  
plus obligatoire, ce qui renforce la sécurité.

**Revendications**

1. Un clavier à touches utilisé pour l'encodage des codes secrets caractérisée en ce qu' une partie ou la totalité des touches sont recouvertes par un élément opaque(1) permettant de  
5 cacher la composition du mot de passe à quiconque serait à proximité de l'utilisateur ou utilisant des méthodes de rapprochement de la vue comme les loupes.

2. Un clavier selon la revendication 1, sur lequel les touches (2) utilisées pour former n'importe quel mot de passe sont cachées et aléatoires. Un caractère est obtenu par un  
10 nombre fini de pressions d'une ou de plusieurs de ces touches (2) suivi d'une pression de la touche de validation (3) ou d'annulation (4) en cas d'erreur.

Dessin

